

PLAN DE VENTE DU LOT N°C23
Parcelle Section BT n°77p

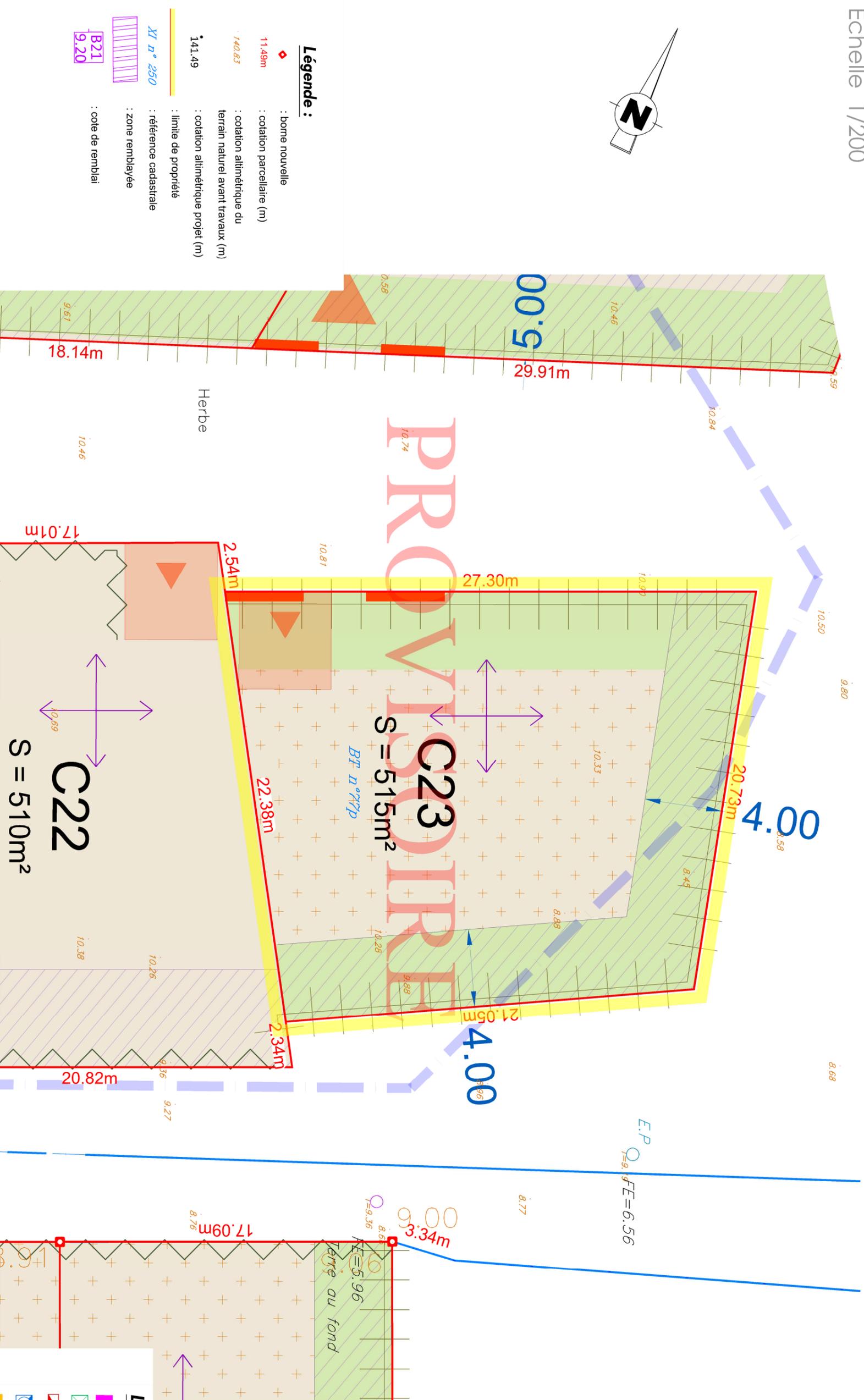


ALTITUDE LOTISSEMENT
Immeuble Magellan III
509, Contre Allée - Route de Neufchâtel
76230 ISNEAUVILLE
☎ 02.76.51.05.22

Echelle 1/200



Maxime Leheurteur
Voie du Four - B.P. 322
27103 VAL DE REUIL CEDEX
Tel. 02 32 40 05 13 Fax. 02 32 50 59 91
Courriel : giseo@geometre-expert.fr



Légende :

-  : borne nouvelle
-  11.49m : cotation parcellaire (m)
-  140.83 : cotation altimétrique du terrain naturel avant travaux (m)
-  141.49 : cotation altimétrique projet (m)
-  : limite de propriété
-  XI n° 250 : référence cadastrale
-  : zone remblayée
-  B21 9.20 : cote de remblai

Herbe

* Le nivellement reflète la topographie du terrain AVANT Travaux.

** Les positions des réseaux et des branchements sont données à titre indicatif et pourront être modifiées au cours des travaux. Celles-ci devront donc être contrôlées lors de la construction.

*** Les cotes et superficies sont données à titre indicatif en l'attente des accords sur l'acte.

Légende réseaux :

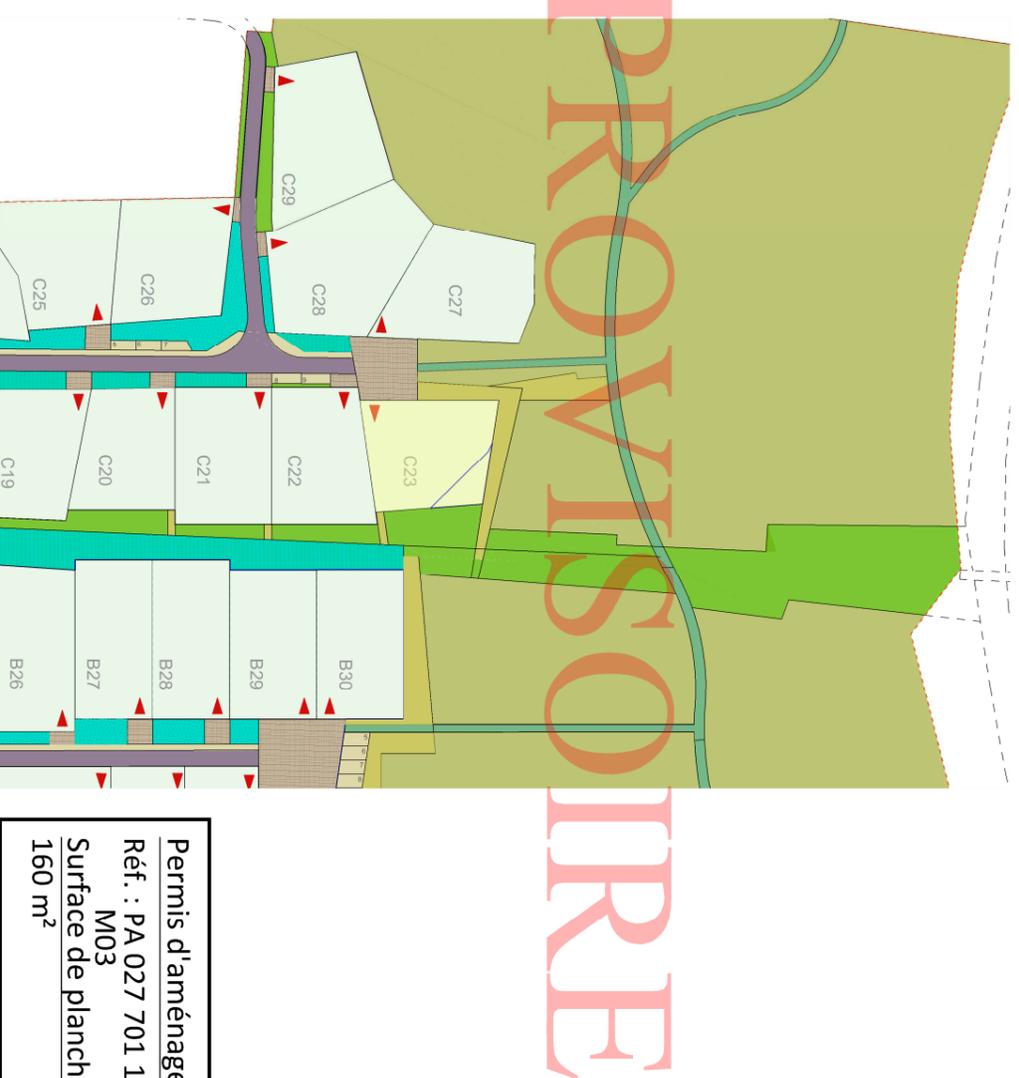
-  : branchements eaux usées
-  : branchements télécom
-  : branchements élec. B. T
-  : branchements eau potable
-  : branchements gaz
-  : branchements eaux pluviales Ø160 PVC CR8

Département de l'EURE

Commune du VAL DE REUIL

Voie DAGOBERT

"Le Domaine des Noés"



Permis d'aménager
Réf. : PA 027 701 16 H 2643
M03
Surface de plancher
160 m²

PLAN DE VENTE DU LOT N°C23

Parcelle Section BT n°77p

Dossier n°	Dressé le	Nom du fichier Autocad	Echelle
140619	6/02/2018	140619.dwg	1/200

LÉGENDE DU REGLEMENT GRAPHIQUE

-  limite foncière de l'opération
-  limite de la zone bleue du PPRI
-  parcelle d'habitation en lot libre (moyenne 530m²)
-  parcelle d'habitation de maison accolée (moyenne 350m²)

IMPLANTATION BATIE

-  Implantation de la façade principale à l'alignement OU dans une bande de 1 à 5m
// Dispositif de clôture selon détail A
-  Implantation de la façade principale à l'alignement OU dans une bande de 1 à 5m
// Dispositif de clôture selon détail B
-  Implantation de la façade principale à l'alignement OU dans une bande de 1 à 5m
// Dispositif de clôture selon détail C
-  Implantation de la façade principale en retrait dans une bande de 2 à 5m
-  zone d'implantation limitée à des constructions
-  zone non aedificandi
-  zone de constructions comprenant un traitement de façade en bois
-  sens obligatoire de faitage principal

ACCÈS AUX PARCELLES PRIVÉES

-  localisation obligatoire de l'entrée charretière (zone d'accès privatif non close)
-  localisation obligatoire de l'accès véhiculé au lot (accès au garage)
-  linéaire d'implantation de l'accès à la parcelle possible, sous forme d'entrée charretière obligatoirement
-  localisation obligatoire d'un accès piéton au lot selon le dispositif spécifique

TRAITEMENT DE LA LIMITE ENTRE ESPACE PUBLIC ET ESPACE PRIVE

-  dispositif de clôture de type 1 comprenant plantations
-  dispositif de clôture de type 2 comprenant plantations
-  dispositif de clôture de type 3
-  plantation d'une bande de vivaces obligatoire selon palette végétale, à l'interface entre deux accès d'entrée charretière

TRAITEMENT PAYSAGER SPECIFIQUE

-  bande paysagère à l'interface avec les rives de l'Eure
-  obligatoirement plantée selon le palette végétale renseignée dans le règlement
-  bande paysagère déclinée à la gestion hydraulique à l'interface avec la zone au sud
-  obligatoirement plantée selon le palette végétale renseignée dans le règlement

Se référer au règlement écrit (pièce PA10 du Dossier de Permis d'Aménager) pour l'ensemble des précisions.